

# FICHE D'INFORMATION

## MAPLE LEAF 2011 ENERGY INCOME LIMITED PARTNERSHIP

### OCCASION DE PLACEMENT

Maple Leaf 2011 Energy Income Limited Partnership (la « société en commandite ») a été créée en vue d'offrir aux commanditaires un placement dans un regroupement de participations directes, sans exploitation, choisies par des spécialistes (les « participations directes ») sur des terrains pétroliers et gaziers (les « terrains ») afin d'obtenir :

- un revenu au moyen de distributions en espèces mensuelles;
- une plus-value du capital éventuelle;
- des déductions fiscales correspondant à 95 % de leur placement.

### POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

#### CATÉGORIE D'ACTIFS EXCLUSIVE

- Une participation directe dans des programmes de production comportant des travaux de forage de développement qui n'est pas habituellement offerte aux particuliers en raison du seuil de placement minimum élevé et de la très grande expertise géologique et technique requise pour évaluer un tel placement.
- Le commandité vise à procurer aux commanditaires un rendement net annualisé d'au moins 12 % (à l'exclusion des économies d'impôt).

#### AUCUNS FRAIS DE GESTION ANNUELS

- Les intérêts de la direction et des investisseurs sont directement liés.

#### AUCUNE PRIME ACCRÉDITIVE

- Exposition à la mise en valeur de pétrole et de gaz sans payer les primes coûteuses généralement associées aux actions accréditives du secteur de l'énergie.

#### REVENU VERSÉ MENSUELLEMENT

- La société en commandite prévoit commencer à verser des distributions en espèces provenant de la vente de sa quote-part du pétrole et du gaz produits par des puits de développement vers le 30 juin 2012.

#### CONCENTRATION DE 60 % à 70 % SUR LE PÉTROLE ET LES LGN

- La société en commandite ciblera des programmes de développement axés sur le pétrole et les LGN dans une proportion de 60 % à 70 %.

#### PLACEMENT INTÉRESSANT DÉDUCTIBLE DU REVENU À 95 %

- Les commanditaires devraient avoir droit à des déductions fiscales correspondant à 95 % de leur placement, qu'ils peuvent utiliser pour mettre les distributions de la société en commandite à l'abri de l'impôt ou minimiser l'impôt à payer sur d'autres sources de revenus.

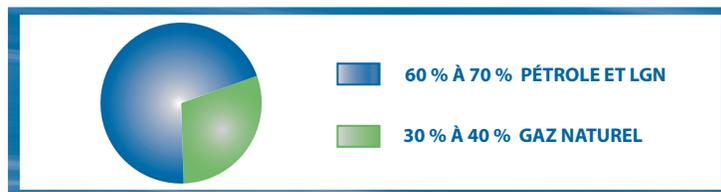
#### ÉQUIPE DE GESTIONNAIRES HAUTEMENT EXPÉRIMENTÉE

- Capacité démontrée à acquérir des actifs intéressants et à accroître la production, les produits d'exploitation, les flux de trésorerie et la valeur pour les actionnaires par le forage.

#### LIQUIDITÉ

- Prévues au plus tard en juin 2014.

### RÉPARTITION CIBLE DES PLACEMENTS INVESTMENT MIX



### ÉQUIPE CHARGÉE DES PLACEMENTS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ

#### TOSCANA ENERGY CORPORATION

Toscana Energy Corporation est un promoteur de la société en commandite. Elle fournira également une expertise dans la recherche de conventions qui seront conclues avec des sociétés pétrolières et gazières. Ces conventions accorderont à la société en commandite une partie des produits d'exploitation liés à la production ou de la production de pétrole et de gaz provenant de la mise en valeur de terrains bien définis.

#### BILAN DE SUCCÈS DE TOSCANA

Le groupe des services d'investissement de Toscana comprend deux sociétés d'investissement :

##### *Toscana Financial Income Trust*

Une solution de rechange au financement par emprunt offerte aux sociétés pétrolières et gazières. La société a participé à plus de 90 opérations de prêt représentant 300 millions de dollars.

##### *Toscana Resource Corporation*

Toscana Resource Corporation est une société de placement à capital variable dont l'objectif est d'investir dans des actifs pétroliers et gaziers de moyenne et de longue durées, dans la production et les redevances assujetties à des accords d'union en vue d'obtenir un rendement et une plus-value du capital.

À l'heure actuelle, Toscana Resource Corporation a plus 1 250 bep/j en production et la valeur unitaire des parts est passée de 10 \$ à plus de 17 \$ au cours des 12 derniers mois.

#### ACTEURS CLÉS DE TOSCANA

*Joseph Durante, B. Com - 24 années d'expérience dans le secteur pétrolier et gazier*

- Actuellement chef de la direction des membres du groupe des services d'investissement de Toscana
- Cofondateur de Fairmont Energy, de Ranchgate Energy et de Rancho
- A occupé des postes de cadre auprès d'Opal Energy Corp. et de la Banque Nationale

*Glen Tanaka, P.Eng. - 35 Years Oil & Gas Industry Experience*

- Chef de l'exploitation et vice-président, Ingénierie, de Toscana Resource Corporation
- Ancien président et chef de la direction par intérim d'Innova Exploration Corp.

*John Festival, ingénieur - 24 années d'expérience dans le secteur pétrolier et gazier*

- Président et chef de la direction de BlackPearl Resources Inc.

*Don Copeland, ingénieur - 35 années d'expérience dans le secteur pétrolier et gazier*

- Administrateur de Toscana Resource Corporation

RÉSERVÉ À L'USAGE DES CONSEILLERS

mapleleaf funds

## SOMMAIRE DU PLACEMENT

Émetteur :	Maple Leaf 2011 Energy Income Limited Partnership
Taille de l'émission :	5 000 000 \$ (minimum); ● \$ (maximum)
Souscription minimale :	5 000 \$ (50 parts)
Objectifs de placement :	<p>La société en commandite a été créée afin d'offrir aux commanditaires un placement dans un regroupement de participations directes, sans exploitation, choisies par des spécialistes (les « participations directes ») et des participations similaires dans les produits d'exploitation liés à la production et/ou la production de pétrole et de gaz sur des terrains considérés comme ayant un potentiel de mise en valeur de pétrole et de gaz naturel (les « terrains ») et de participer à la mise en valeur des terrains afin d'obtenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) des distributions en espèces mensuelles lorsque certains programmes de forage de développement seront achevés;</li> <li>(b) une plus-value du capital éventuelle;</li> <li>(c) des déductions fiscales correspondant à 95 % de leur placement.</li> </ul> <p>Le commandité prévoit mettre en œuvre une opération de liquidité lorsqu'un nombre suffisant d'actifs de la société en commandite seront rendus à l'étape de production stable qui, à son avis, permet d'évaluer ces actifs de manière juste.</p>
Stratégie de placement :	<p>Afin d'atteindre ses objectifs de placement, la société en commandite conclura des conventions de participation ou de coentreprise (individuellement, une « convention d'investissement ») à l'égard de certains terrains, dans chaque cas avec des sociétés dont l'entreprise principale consiste en l'exploration et/ou la production de pétrole et/ou de gaz naturel (dans chaque cas, une « société pétrolière et gazière »). Aux termes de chacune de ces conventions d'investissement, la société en commandite prévoit faire en sorte que les sociétés pétrolières et gazières utilisent les fonds d'investissement de la société en commandite pour élaborer et réaliser des programmes de forage axés sur la production afin que la mise en valeur et la production de pétrole et de gaz naturel génèrent des produits d'exploitation.</p> <p>La société en commandite aura droit à une quote-part des produits d'exploitation liés à la production et/ou de la production de pétrole et de gaz naturel générés par les terrains, déduction faite de certains frais de production. L'encaisse distribuable provenant des participations directes sera distribuée aux commanditaires tous les mois (ou à une autre fréquence fixée par le commandité), à compter du 30 juin 2012 ou vers cette date. Le placement dans les participations directes donnera droit à un abri fiscal, principalement parce que les dépenses liées à ce placement seront admissibles comme frais d'aménagement au Canada (« FAC »), que les commanditaires pourront déduire de l'impôt à payer sur les distributions de la société en commandite ainsi que sur d'autres types de revenus.</p> <p>Le commandité cherche à procurer aux commanditaires un rendement net annualisé minimal de 12 % (à l'exclusion des économies d'impôt) par des distributions et la valeur obtenue d'une opération de liquidité.</p>
Frais de gestion :	Aucuns.
Distributions mensuelles :	La société en commandite prévoit verser des distributions en espèces provenant de la vente de sa quote-part du pétrole et du gaz produits par des puits de développement à compter du 30 juin 2012 ou vers cette date.
Déduction fiscale de 95 % :	Une déduction fiscale correspondant à 95 % du placement dans la société en commandite à raison de 30 % par année, et ce, de façon dégressive. Anticipated on or before June 2014.
Liquidité :	Prévue au plus tard en juin 2014.

## POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

[www.MapleLeafFunds.ca](http://www.MapleLeafFunds.ca)

### DISTRIBUTION EXCLUSIVE PAR : CADDO Bancorp Ltd.

609, rue Granville, bureau 808, Vancouver (C.-B.) V7Y 1G5

Tél. : 604.684.5742

| Sans frais : 866.688.5750

| Téléc. : 604.684.5748

| Courriel : [info@cadobancorp.ca](mailto:info@cadobancorp.ca)

*La présente notice est confidentielle et ne doit être utilisée qu'à des fins internes. Le contenu ne peut être reproduit ni distribué auprès du public ou de la presse. Les lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires interdisent une telle distribution. La présente notice doit être lue à la lumière du prospectus provisoire daté du 24 juin 2011 (le « prospectus provisoire »). Rien ne garantit que les renseignements figurant aux présentes, bien qu'ils proviennent de sources que nous estimons fiables, sont exacts ou exhaustifs. La présente notice est fournie uniquement à titre informatif et elle ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des titres qui y sont mentionnés. Les termes importants utilisés aux présentes, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus provisoire.*